

Information générale

Cours	
Titre	MCB3637-A-H23 - Pathogenèse bactérienne
Nombre de crédits	2
Sigle	MCB3637-A-H23
Site StudiUM	MCB3637-A-H23 - Pathogenèse bactérienne
Faculté / École / Département	Médecine / Microbiologie, infectiologie et immunologie
Trimestre	Hiver
Année	2023
Mode d'enseignement	En présentiel
Déroulement du cours	<p>Cours théoriques Jeudi 13:00 à 15:00 (12 janvier au 13 avril) Local: Vérifier votre Centre étudiant https://academique-dmz.synchro.umontreal.ca/psc/acprpr9_pub/EMPLOYEE/HMS/c/SA_LEARNER_SERVICES.CLASS_SEARCH.GBL</p> <p>Examens - En présentiel Intra 23 février 2023 13:30 à 15:30 Local: Faites votre choix de local sur StudiUM au plus tard le 22 janvier 2023 - Pour faire votre réservation de local, voir semaine du 16 janvier au 22 janvier sur StudiUM.</p> <p>Final 20 avril 2023 13:30 à 15:30 Local: Faites votre choix de local sur StudiUM au plus tard le 22 janvier 2023 - Pour faire votre réservation de local, voir semaine du 16 janvier au 22 janvier sur StudiUM.</p>
Charge de travail hebdomadaire	2 - 0 - 4

Enseignant		
Dre France Daigle	Titre	Professeure responsable Professeure titulaire
	Coordonnées	france.daigle@umontreal.ca
	Disponibilités	Utilisez les forums sur StudiUM pour les questions relatives au cours. Pour des préoccupations personnelles, me joindre par courriel.
Dr Charles Dozois	Titre	Conférencier
	Coordonnées	charles.dozois@iaf.inrs.ca
	Disponibilités	Utilisez les forums sur StudiUM pour les questions relatives au cours.
Dre Karine Dufresne	Titre	Conférencière
	Coordonnées	kdufres3@uwo.ca
	Disponibilités	Utilisez les forums sur StudiUM pour les questions relatives au cours.

Personne-ressource		
TGDE – Premier cycle	Responsabilité	Technicienne en gestion des dossiers étudiants

Coordonnées	tgde-1er-cycle@microim.umontreal.ca
Disponibilités	Par courriel

Description du cours

Description simple	Introduction aux maladies bactériennes; diagnostic, vaccination; facteurs de virulence : régulation et identification; interaction hôte-pathogène; mécanismes moléculaires de diverses maladies bactériennes.
Description détaillée	Ce cours est divisé en deux sections. La première section décrira les différents mécanismes et principes de base relatifs aux pathogènes microbiens, la seconde portera sur la description des différents pathogènes bactériens d'importance majeure en santé humaine.
Place du cours dans le programme	<p>Cours préalables: (MCB2987 ou MCB2989) et MCB2992</p> <p>Obligatoire pour les étudiants au baccalauréat en microbiologie et immunologie spécialisation microbiologie et immunologie moléculaire</p> <p>Cours à option pour les étudiants au baccalauréat en microbiologie et immunologie spécialisation microbiologie environnementale</p> <p>Cours à option pour les étudiants au baccalauréat en sciences biologiques</p> <p>Cours à option pour les étudiants de majeure en sciences biologiques</p>

Apprentissages visés

Objectifs généraux	L'objectif général de ce cours vise à favoriser le développement d'une formation plus large et plus approfondie en pathogénèse microbienne.
Objectifs d'apprentissage	

Calendrier des séances

12 janvier 2023	Titre	Dre France Daigle
	Contenus	Introduction : Pathogènes bactériens et vaccination
	Activités	Cours théorique 13:00 à 15:00
19 janvier 2023	Titre	Dre France Daigle
	Contenus	Diagnostic et résistance aux antibiotiques
	Activités	Cours théorique 13:00 à 15:00
26 janvier 2023	Titre	Dre France Daigle
	Contenus	Facteurs de virulence
	Activités	Cours théorique 13:00 à 15:00
2 février 2023	Titre	Dre France Daigle
	Contenus	Yersinia et Anthrax

	Activités	Cours théorique 13:00 à 15:00
9 février 2023	Titre	Dre France Daigle
	Contenus	Pseudomonas et Bordetella
	Activités	Cours théorique 13:00 à 15:00
16 février 2023	Titre	Dre France Daigle
	Contenus	Spirochètes et Neisseria
	Activités	Cours théorique 13:00 à 15:00
23 février 2023	Contenus	Examen intra
	Activités	Examen intra - En présentiel 13:30 à 15:30
	Évaluation	Examen intra 50% Questions à choix multiples qui mesurent la compréhension de la matière du 12 janvier au 16 février inclusivement.
2 mars 2023	Contenus	Semaine de lecture
	Activités	Semaine de lecture
9 mars 2023	Titre	Dre France Daigle
	Contenus	Tuberculose et Clostridioides
	Activités	Cours théorique 13:00 à 15:00
16 mars 2023	Titre	Dre France Daigle
	Contenus	Legionella, Mycoplasma et Chlamydia
	Activités	Cours théorique 13:00 à 15:00
23 mars 2023	Titre	Dre France Daigle
	Contenus	Helicobacter et Vibrio
	Activités	Cours théorique 13:00 à 15:00
30 mars 2023	Titre	Dre France Daigle
	Contenus	Salmonella et Listeria
	Activités	Cours théorique 13:00 à 15:00
6 avril 2023	Titre	Dre Karine Dufresne
	Contenus	Staphylococcus et Streptococcus
	Activités	Cours théorique 13:00 à 15:00
13 avril 2023	Titre	Dr Charles Dozois

	Contenus	Escherichia coli
	Activités	Cours théorique 13:00 à 15:00
20 avril 2023	Contenus	Examen final
	Activités	Examen final - En présentiel 13:30 à 15:30
	Évaluation	Examen final 50% Questions à choix multiples qui mesurent la compréhension de la matière du 09 mars au 13 avril inclusivement.

Attention ! Exceptionnellement, l'enseignant peut apporter des modifications aux dates des évaluations. Le cas échéant, l'enseignant doit obtenir l'appui de la majorité des étudiants de sa classe. Veuillez vous référer à l'[article 4.8 du Règlement des études de premier cycle](#) et à l'[article 28 du Règlement pédagogique de la Faculté des études supérieures et postdoctorales](#).

Évaluations

Calendrier des évaluations

22 février 2023	Activité	Pondération totale du cours
	Objectifs d'apprentissage visés	50% examen intra 50% examen final
	Pondération	100%
23 février 2023	Activité	Examen intra 13:30 à 15:30
	Objectifs d'apprentissage visés	Questions théoriques à choix multiples qui mesurent la compréhension de la matière du 12 janvier au 16 février inclusivement.
	Critères d'évaluation	Justesse de la réponse
	Pondération	50 %
20 avril 2023	Activité	Examen final 13:30 à 15:30
	Objectifs d'apprentissage visés	Questions théoriques à choix multiples qui mesurent la compréhension de la matière du 09 mars au 13 avril inclusivement.
	Critères d'évaluation	Justesse de la réponse
	Pondération	50 %

Attention ! Exceptionnellement, l'enseignant peut apporter des modifications aux dates des évaluations. Le cas échéant, l'enseignant doit obtenir l'appui de la majorité des étudiants de sa classe. Veuillez vous référer à l'[article 4.8 du Règlement des études de premier cycle](#) et à l'[article 28 du Règlement pédagogique de la Faculté des études supérieures et postdoctorales](#).

Consignes et règles pour les évaluations

Absence à une évaluation	Toute absence à une évaluation ou lors d'un cours comportant une évaluation doit être justifiée en utilisant le formulaire CHE_Absence_Évaluation sous la tuile Vos formulaires disponible dans votre Centre étudiant. Le formulaire dûment rempli et les pièces justificatives doivent être soumis dans les sept jours suivant l'absence (art. 9.9 du Règlement des études de premier cycle).
---------------------------------	---

	La décision sera rendue après vérification des documents soumis.
Matériel autorisé	Aucune documentation autorisée pour les examens (intra et final).
Seuil de réussite exigé	D (50%)

Rappels

Dates importantes

Modification de l'inscription	24 janvier 2023
Date limite d'abandon	17 mars 2023
Fin du trimestre	28 avril 2023
Évaluation de l'enseignement	Semaine 13 du trimestre

Accordez à l'évaluation tout le sérieux qu'elle mérite. Vos commentaires contribuent à améliorer le déroulement du cours et la qualité de la formation.

Attention ! En cas de différence entre les dates inscrites au plan de cours et celles publiées dans le Centre étudiant, ces dernières ont préséance. Accédez au Centre par le [Bureau du registraire](#) pour trouver l'information. Pour les cours à horaires atypiques, les dates de modification de l'inscription et les dates d'abandon peuvent être différentes de celles des cours à horaires réguliers.

Utilisation des technologies en classe

Enregistrement des cours	<p>L'enregistrement des cours n'est généralement pas autorisé. Si, pour des raisons valables, vous désirez enregistrer une ou plusieurs séance(s) de cours, vous devez préalablement obtenir l'autorisation écrite de votre enseignant au moyen du formulaire prévu à cet effet https://cpu.umontreal.ca/fileadmin/cpu/documents/planification/formulaire-autorisation_enregistrement.docx</p> <p>Notez que la permission d'enregistrer NE donne PAS la permission de diffuser l'enregistrement.</p>
Prise de notes et activités d'apprentissage avec ordinateurs, tablettes ou téléphones intelligents	<p>Permis</p> <p>Disposer d'un ordinateur ou d'une tablette capable de fonctionner avec Internet haute vitesse (pour faciliter le visionnement des vidéos et la participation aux séances synchrones). Vous aurez aussi besoin d'écouteurs et d'installer le logiciel Zoom sur votre appareil.</p> <p>Pour accéder à votre environnement d'apprentissage StudiUM, il est recommandé d'utiliser le navigateur Chrome de Google ou encore Firefox de Mozilla.</p> <p>Pour accéder aux ressources de la bibliothèque, vous devez installer le Proxy de l'UdeM sur votre appareil.</p> <p>Par ailleurs, en tant qu'étudiant de l'UdeM, vous pouvez télécharger gratuitement la suite Office 360.</p>

Ressources

Ressources obligatoires

Documents	Notes de cours (Sur StudiUM)
------------------	------------------------------

Ouvrages en réserve à la bibliothèque

Bacterial pathogenesis. A molecular approach. 2nd edition, 2002. A Salyers et D.D. Whitt. ASM Press

Ressources complémentaires

Documents

Bacterial pathogenesis. A molecular approach. 2nd edition, 2002. A Salyers et D.D. Whitt. ASM Press (en réserve à la bibliothèque).

Sites Internet

Procédure **Zoom** pour tous les participants qui ont une adresse **@umontreal.ca**:

- Cliquer sur 1. et se connecter : [1. Pour se connecter à Zoom](#)
- Cliquer sur 2. pour démarrer/accéder à la séance Zoom: 2. Lien Zoom du MCB3637

Soutien à la réussite

De nombreuses activités et ressources sont offertes à l'Université de Montréal pour faire de votre vie étudiante une expérience enrichissante et agréable. La plupart d'entre elles sont gratuites. Explorez les liens ci-dessous pour en savoir plus.

[Centre de communication écrite](#)

[Centre étudiant de soutien à la réussite](#)

[Services des bibliothèques UdeM](#)

[Soutien aux étudiants en situation de handicap](#)

Autres

Vous ne voyez plus le bout de votre trimestre ? Vous cumulez les problèmes et difficultés en cours de trimestre ?

Avant d'atteindre le point de non-retour et/ou d'avoir recours à des pratiques peu recommandables, allez chercher de l'aide !

Consulter le site du [SOUTIEN POUR RÉUSSIR](#) de l'Université de Montréal. Vous y trouverez les outils et ressources pour vous aider à atteindre vos objectifs de réussite.

Cadres règlementaires et politiques institutionnelles

Règlements et politiques

Apprenez à connaître les règlements et les politiques qui encadrent la vie universitaire.

Règlement des études

[Règlement des études de premier cycle](#)

Que vous soyez étudiant régulier, étudiant libre ou étudiant visiteur, connaître le règlement qui encadre les études est tout à votre avantage.

[Règlement pédagogique des études supérieures et postdoctorales](#)

Consultez-le !

Politique-cadre sur l'intégration des étudiants en situation de handicap

[Politique-cadre sur l'intégration des étudiants en situation de handicap](#)

[Demande d'accommodement et responsabilités](#)

Renseignez-vous sur les ressources disponibles les mieux adaptées à votre situation auprès du Bureau de soutien aux étudiants en situation de handicap (BSESH). Le deuxième lien ci-contre présente les accommodements aux examens spécifiques à chaque faculté ou école

Autres

Le règlement des études du premier cycle de de l'Université de Montréal (<https://secretariatgeneral.umontreal.ca/documents-officiels/reglements-et-politiques/reglement-des-etudes-de-premier-cycle/>) mentionne que, si vous croyez avoir été lésé dans l'évaluation d'un travail ou examen, vous devez entreprendre les démarches suivantes **à la fin du trimestre** suite à l'obtention de votre note littérale:

- 1) Au plus tard 14 jours après l'émission du relevé de notes, l'étudiant doit faire une demande de consultation de ses travaux (*art. 9.4*). Afin de vous prévaloir de ce droit, effectuez une demande auprès de la TGDE responsable de la gestion du cours (coordonnées disponibles dans le programme horaire).
- 2) Au plus tard 21 jours après l'émission du relevé de notes, l'étudiant qui, après vérification d'une modalité d'évaluation a des **raisons sérieuses de croire qu'une erreur a été commise à son endroit** peut demander la révision de cette modalité en remplissant le formulaire dédié et déposer sa demande motivée auprès de l'autorité compétente de la faculté responsable du cours (en l'occurrence, la TGDE responsable de la gestion du cours). Suite à la révision des modalités d'évaluation, la note peut être maintenue, diminuée ou majorée et le relevé de notes sera ajusté en conséquence (*art. 9.5*).

Ainsi, veuillez noter qu'aucune modification de la note ne sera effectuée en cours de trimestre. Seule la TGDE est habilitée à recevoir vos demandes de consultation et de révision, et ce, en fin de trimestre. Seul le directeur du département est habilité à acquiescer à une demande de révision.

[Règlement concernant la querulence dans le contexte d'une demande, d'une plainte ou de l'exercice d'un droit d'un étudiant](#)

L'Université de Montréal a adopté un règlement afin d'encadrer l'exercice d'une demande, d'une plainte ou d'un droit prévu aux politiques et règlements de l'Université lorsqu'un étudiant fait preuve d'une conduite querulente. Soyez avisé que, le cas échéant, ce règlement sera appliqué.

Intégrité, fraude et plagiat

Problèmes liés à la gestion du temps, ignorance des droits d'auteurs, crainte de l'échec, désir d'égaliser les chances de réussite des autres – aucune de ces raisons n'est suffisante pour justifier la fraude ou le plagiat. Qu'il soit pratiqué intentionnellement, par insouciance ou par négligence, le plagiat peut entraîner un échec, la suspension, l'exclusion du programme, voire même un renvoi de l'université. Il peut aussi avoir des conséquences directes sur la vie professionnelle future. Plagier ne vaut donc pas la peine !

Le plagiat ne se limite pas à faire passer un texte d'autrui pour sien. Il existe diverses formes de manquement à l'intégrité, de fraude et de plagiat. En voici quelques exemples :

- Dans les travaux : Copier un texte trouvé sur Internet sans le mettre entre guillemets et sans citer sa source ; Soumettre le même travail dans deux cours (autoplégat) ; Inventer des faits ou des sources d'information ; Obtenir de l'aide non autorisée pour réaliser un travail.
- Durant les évaluations : Utiliser des sources d'information non autorisées ; Obtenir des réponses de façon illicite ; S'identifier faussement comme un étudiant du cours.

[Site Intégrité](#)

[Les règlements expliqués](#)

Autres

Tout travail peut être analysé afin de déceler toute trace de plagiat.